

COMMUNE D'ÉGRISSELLES-LE-BOCAGE

Séance du Conseil Municipal

du 01/09/2016

Les membres du Conseil Municipal d'Égriselles-le-Bocage, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie sous la présidence de Monsieur DESCHAMPS Christian, Maire.

Sont Présents : Tous les Conseillers Municipaux, sauf M. MARMOIN Jean-Christophe absent.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut normalement délibérer.

Secrétaire de séance : M QUÉMY Alexandre

Lecture du procès-verbal de la réunion du 30 Juin 2016 : Sans observation.

1 - DOMAINE ET PATRIMOINE

1.1 – Locations

Délibération n° DC 2016/3.3/02 –Renouvellement du bail de la pharmacie:

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le contrat de location du bâtiment au 30 Grande Rue, dans lequel est installée la pharmacie arrive à échéance au 30 septembre 2016 et qu'il est donc nécessaire de le renouveler. Il précise que le loyer était jusqu'ici d'un montant de 995,93€. Lui-même et son premier adjoint ont rencontré la pharmacienne. L'échange a permis de mesurer les difficultés pour assurer une gestion pérenne de la présence d'une telle activité sur la commune, notamment dans un contexte professionnel très évolutif. Monsieur le Maire rappelle la volonté exprimée antérieurement par le Conseil municipal, pour soutenir et favoriser les actions utiles à la population dans le domaine médical. C'est d'ailleurs ce qui l'avait incité à acquérir le bâtiment du 30 Grande Rue. Il propose de fixer le montant du loyer à 800 € par mois, somme qui paraît cohérente au regard du montant de l'investissement et de la durée de l'emprunt contracté. Ce sujet fait l'objet d'échanges divers.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VALIDE, à 12 voix pour et 1 abstention, la proposition de M. le Maire soit un montant de loyer des locaux de la pharmacie à 800€ / mois.

FIXE la caution à 2 mois de loyer soit 1 600€,

PRÉCISE que le renouvellement du bail sera pour une durée de 9 ans soit du 01 octobre 2016 au 30 septembre 2025.

2 – FONCTION PUBLIQUE

2.1 – Personnel titulaires et stagiaires de la fonction publique territoriale

Délibération n° DC 2016/4.1/01 – Modification du temps de travail d'un agent technique :

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le restaurant scolaire du Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire de Cornant, Égriselles-le Bocage, Subigny et Villeneuve la Dondagre (SIVOS CESV) à Égriselles-le-Bocage, va dorénavant fournir les repas des élèves de l'école de Rousson. Il explique que de ce fait il est nécessaire d'augmenter le temps de travail hebdomadaire à 35h au lieu du 34h de l'agent s'occupant des livraisons de repas sur les différents sites. Il précise qu'afin de pallier aux changements et adaptations divers, la mise à disposition au SIVOS CESV de cet agent sera augmentée à 26h par semaine, la convention sera modifiée en ce sens.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE, à l'unanimité, l'augmentation du temps de travail à 35h/semaine de Mme BETTALE Sylvie, adjoint technique territorial, chargée en autres des livraisons des repas aux élèves, à compter du 15 septembre 2016,
ACCEPTE l'augmentation de mise à disposition de cet agent au SIVOS CESV à 26h par semaine,
AUTORISE le Maire à signer la convention de mise à disposition modifiée en ce sens.

3 - INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

3.1 – Intercommunalité

Délibération n° DC 2016/5.7/06 – Rapport 2015 sur le prix et la qualité du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) de la Communauté de Communes du Gâtinais en Bourgogne (CCGB) :

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal de la synthèse faite sur les chiffres clés liés au SPANC de la commune d'Égriselles-le-Bocage. Ainsi, sur 303 installations identifiées 33 restent à être visitées au 31/12/2015. Sur les 270 ANC diagnostiqués 96 (36%) sont en bon état de fonctionnement, 138 ont une réhabilitation à prévoir et 36 doivent être réhabilités en priorité.

Sur l'ensemble du territoire de la CCGB, 17%, soit 463 installations sont classées en priorité 1 et doivent donc faire l'objet d'une réhabilitation urgente. Côté financier en 2015, les dépenses et les recettes d'exploitation du SPANC s'élèvent respectivement à 40 439€ et 71 038€ et en investissement à 322 748€ et 327 119€.

Pour 2016, le technicien du SPANC continue la relance des propriétaires retardataires dont l'ANC n'a pas encore été diagnostiqué et poursuit également les visites de contrôle des installations qui étaient non conformes il y a 5 ans et les installations diagnostiquées il y a 10 ans en bon état de fonctionnement.

Monsieur le Maire rappelle que le rapport complet est consultable en mairie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte, à l'unanimité, le rapport 2015 du SPANC de la CCGB tel que présenté.

Délibération n° DC 2016/5.7/07 – Rapport 2015 sur le prix et la qualité du Service Public « Ordures ménagères (OM) » de la Communauté de Communes du Gâtinais en Bourgogne (CCGB) :

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal de la synthèse faite sur les chiffres clés liés au service « Ordures Ménagères ». Ainsi, après plusieurs années de baisse, le tonnage des OM (poubelle marron) se stabilise, soit 169kg de moyenne/hab. en 2015, moins 2% par rapport à 2014. Pour les déchets de la poubelle jaune également avec 32kg/hab. soit une baisse de 10% par rapport à 2014.

Le tonnage des points d'apports volontaires en verre a augmenté de 4% (577t) par rapport à 2014, mais a baissé de 2% (307t) en papier et 54,37t pour le textile.

La fréquentation des déchetteries de Chéroy et Fouchères est en hausse de 15% par rapport à 2014 (32 003 visites). Les quantités collectées en déchetteries sont en hausse de 3% sur le territoire. On constate une augmentation de 30% pour les gravats et les cartons, de 13% pour les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) et par contre une baisse de 17% sur les ferrailles. Le tout-venant, les déchets verts et les gravats sont les déchets les plus déposés en déchetteries soit 89%.

Depuis la mise en place de la redevance incitative (RI), le nombre de levées annuelles par usager a considérablement diminué. Il est actuellement de 17 levées, soit en 1 à 2 fois par mois. Seuls 13% des usagers utilisent le service plus de 2 fois par mois.

Pour l'année 2015, le coût de collecte, du traitement et du tri des déchets est de 1 065 005,2€ TTC (1 093 227.92€ en 2014), il a donc diminué de 2,6% avec une baisse des tonnages de 1,9%. Les dépenses d'exploitations des deux déchetteries en 2015 s'élèvent à 351 858,65€TTC soit une augmentation de 9% en un an. Le montant des redevances perçues en 2015 s'élève à 1 473 421€ (1 400 241€ en 2014). Le coût de ce service public 2015 est 1 391 874,79€ et les recettes sont de 1 478 733€ soit un écart de 86 858,21€.

Projets 2016 :Extension des consignes de tri des plastiques, soit plus de types de plastiques acceptés dans le bac jaune.

Monsieur le Maire rappelle que le rapport complet est consultable en mairie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte, à l'unanimité, le rapport 2015 du service « Ordures Ménagères » de la CCGB tel que présenté.

4 – FINANCES LOCALES

4.1– Décisions budgétaires

Délibération n°DC 2016/7.1/06 – Devis éclairage public :

Monsieur DESANLIS Christophe, 3^{ème} adjoint présente aux membres du Conseil Municipal l'avant-projet pour la rénovation de l'éclairage public de la commune et la convention financière correspondante établis par le syndicat Départemental d'Énergies de l'Yonne (SDEY), auquel la compétence a été transférée. Suite à la visite du technicien du SDEY un état des lieux du réseau existant a été réalisé, celui-ci s'avère plutôt défectueux et vieillissant. Le coût total de remise en état de la totalité du parc de l'éclairage public existant (bourg et hameaux) s'élève à 88 044,81€ HT, dont 42 518,82€ à la charge de la commune. Il précise que cette rénovation permettra une économie annuelle d'environ 2 500€ au niveau de la consommation électrique. Un entretien annuel est également prévu pour un montant de 300€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE, à l'unanimité, l'avant-projet et la convention financière tel que présentés,

AUTORISE le Maire à les signer.

5. INFORMATIONS DU MAIRE

- Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la pièce dans laquelle sont installés les appareils frigorifiques du restaurant scolaire ne permet pas une ventilation suffisante pour assurer un fonctionnement sans risque de panne de ceux-ci. Par ailleurs, la fourniture des repas pour les élèves de Rousson oblige à disposer d'une capacité de stockage adaptée. Ainsi, il est projeté la transformation de cette pièce en chambre froide ; une estimation du coût est en cours.
- Monsieur le Maire relate le contact avec la propriétaire d'un terrain sur le hameau d'Ogny – rue de l'ancienne gare, qui accepterait d'en céder une partie (environ 200m²). Ceci dans le but d'y installer une citerne à eau souple (120m³) afin de pallier au manque de défense incendie sur ce hameau. Après discussions, les membres du Conseil Municipal sont favorables à l'acquisition d'une partie (200m²) et souhaitent proposer à ladite propriétaire la prise en charge des frais de division et d'établissement d'acte et l'acquisition au prix de 7€ le m².
- Monsieur le Maire informe les membres du Conseil du suivi de l'aménagement des bâtiments du 4 Grande Rue, ainsi le cabinet d'architecte AMO a chiffré celui-ci à 318 251,76€TTC. M CANET, 1^{er} adjoint, précise que nous sommes

en attente de réponse de la Région à la demande d'aide financière (à hauteur de 20 %) qui a été sollicitée au titre du plan de relance du BTP.

- Lecture d'une lettre de remerciements de la SPA pour l'aide financière que la commune lui a accordée.

6. QUESTIONS DIVERSES :

- Mmes DEY et TOMACHOW précisent qu'une réunion de bilan relatif à la marche d'été 2016 aura lieu prochainement.

Séance levée à 23h00.